

**MOTS CLES : CSRD - REPORTING EXTRA-FINANCIER -  
RISQUE CLIMATIQUE - FINANCE DURABLE**

La *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) remplace et élargit l'ancienne NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) concernant la publication d'informations en matière de durabilité. Adoptée en décembre 2022, puis complétée par le règlement précisant les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*), elle a été traduite en droit français par [ordonnance](#) en décembre 2023. Cette directive n'est pas propre au secteur financier et concerne plus de 50 000 entreprises en Europe. Une implémentation réussie dans un organisme d'assurance ne pourra se faire sans une mobilisation forte de l'ensemble des équipes, dont les actuaires, spécialistes de la gestion des risques.

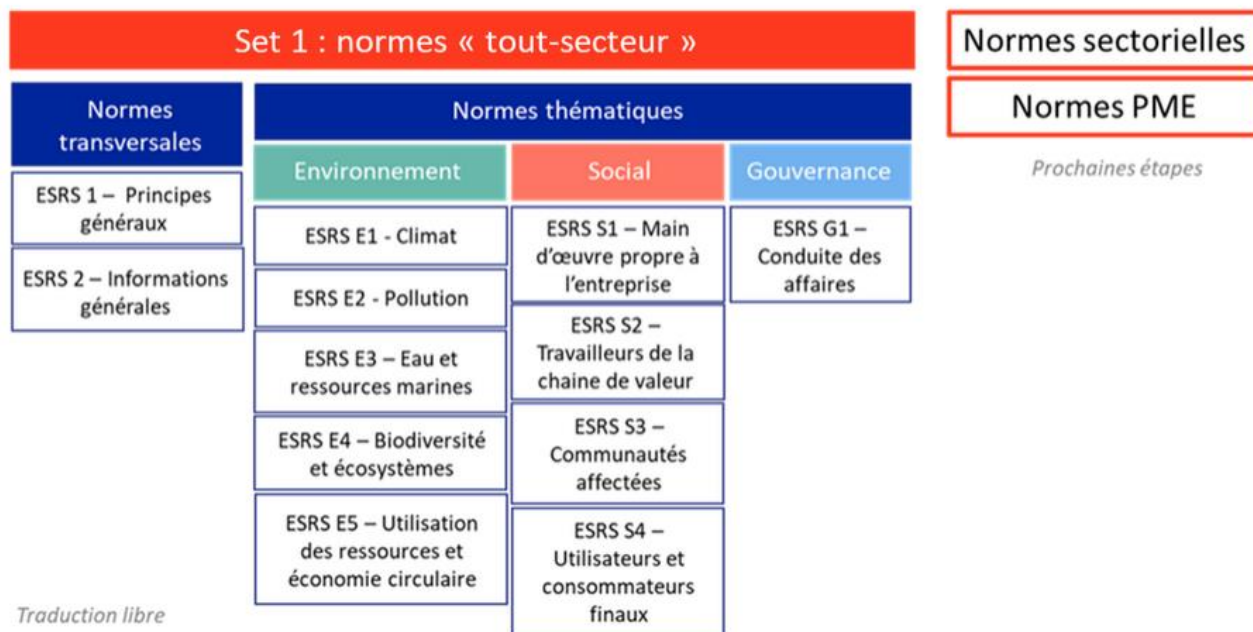
## LA DOUBLE MATÉRIALITÉ EST AU CŒUR DE LA DIRECTIVE

La matérialité est un concept qui vise à rendre compte de l'impact, de la « matérialisation », de différents enjeux. La « matérialité simple », ou « matérialité financière » considère les impacts que l'ensemble de l'environnement sociétal, macro-économique, et environnemental a sur l'entreprise. En compagnie d'assurance, ce sont les actuaires par leurs outils de gestion des risques qui rendent compte de cette matérialité. La « double matérialité » étend la matérialité simple lorsque l'on prend également en compte les impacts que l'entreprise a sur l'environnement et la société. Les personnes en charge de la RSE ont été pionnières sur le sujet en se focalisant d'abord quasiment exclusivement sur les impacts sociaux au sein de l'entreprise, puis sur des enjeux environnementaux depuis quelques années. Cette matérialité sociale et environnementale est aussi en substance un outil de gestion des risques. La double matérialité appelle à tisser des liens forts entre ces deux visions des risques. Traités de manière cloisonnés, ils ne pourront pas apporter une image fidèle de la situation financière et extra-financière de l'entreprise. D'autant plus que par les sujets abordés et les données traitées, les deux visions partagent de plus en plus de points communs. Finalement les exigences de gestion des risques de durabilité dans les réglementations prudentielles et exercices de gestion « classique » des risques

(ORSA climatique, évolution de la prise en compte de la durabilité dans la révision de Solvabilité 2, stress-tests climatiques) et exercices de reporting de durabilité (article 29 LEC et CSRD) ne sont que les deux faces d'une même pièce : la gestion du risque dans sa vision de double matérialité. La vision financière et extra-financière doivent devenir profondément complémentaires.

Une première étape pour la mise en place réussie de la CSRD, nous semble être donc un dialogue entre les équipes de direction, la direction de l'actuariat et des risques et la direction RSE pour une acculturation des deux manières de faire de la gestion des risques. Comme il y a une fonction clé actuarielle et des risques, considérer une fonction clé « durabilité » serait complètement légitime et adéquat. Une deuxième étape est la mise en place de cette fonction transverse, garante de la bonne vision en double matérialité de la situation de l'entreprise pouvant dialoguer avec l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance : les comités de direction, la direction des investissements, les équipes de gestion des risques, les actuaires produits, les équipes de gestion, les commerciaux, les équipes RSE, les équipes IT, les RH, les achats... Par leurs rôles structurants et leurs connaissances de cette chaîne de valeur de l'assurance, cette équipe transverse devra s'appuyer sur les compétences actuarielles.

## Les standards de reporting de durabilité (ESRS)



Les 12 normes ESRS tout-secteur ont été publiées au Journal officiel de l'UE le 22 décembre 2023 via [l'acte délégué \(EU\) 2023/2772](#) du 31 juillet 2023.

Source : AMF

### FAIRE MONTER EN COMPÉTENCES LES ÉQUIPES

La norme CSRD est complexe et ses exigences importantes, en témoignent la diversité des ESRS (les standards de reporting de durabilité) structurant la norme, présents sur la figure ci-dessous. Cela nécessite la mise en place de formation en interne : très rares sont les formations actuelles incluant un socle de connaissances suffisant. Certains sujets sont encore peu maîtrisés : l'ACPR le montre par exemple dans son récent [rapport d'analyse des rapports article 29](#) au sujet de la biodiversité. Seulement 18% des assureurs ont mis en place des objectifs chiffrés d'ici 2030 pour répondre aux exigences de la Convention sur la diversité biologique, et "aucun des rapports analysés n'a fourni l'intégralité des éléments attendus au titre de l'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris et de la Convention sur la diversité biologique de 1992". Mieux comprendre ce sujet de biodiversité permettra de bien répondre aux exigences de l'ESRS E4, à l'article 29, mais aussi à se préparer à des [scénarios de risques transition pour les risques naturels](#) qui sont en cours de réflexions au niveau du NGFS notamment. On

constate encore que le socle de connaissances pour aborder les risques de biodiversité en matérialité financière sont les mêmes que pour la matérialité sociale et environnementale. Cela est vrai aussi pour tous les sujets de durabilité.

La troisième étape est donc la montée en connaissances et en compétences non seulement de la fonction clé « durabilité », mais aussi de l'ensemble des parties prenantes sur les différents sujets, notamment sur l'imbrication du financier et de l'extra-financier.

Cette montée en compétences sera nécessaire tout au long du processus de réponse aux exigences de durabilité, et devra être intégré comme processus permanent de la structure pour s'adapter aux connaissances que la science produit sur les différents sujets de durabilité.

### CAPITALISER SUR L'EXISTANT

Les organismes d'assurances ont déjà mené des travaux importants sur les sujets de durabilité. Mais ses travaux ont trop souvent été menés en silos. La quatrième étape devra être la synthèse de l'ensemble des pratiques des connaissances et des données existantes. Comme mentionné plus

haut, ces pratiques couvrent actuellement a *minima* : l'élaboration du rapport article 29, les rapports RSE, le rapport SFDR, les stress-tests climatiques, les ORSA climatiques, les travaux prudentiels Solvabilité 2 et ORPS.

Cette synthèse permettra, après l'analyse des textes réglementaires, de rendre compte de l'écart entre les informations disponibles aujourd'hui et les obligations de reporting de la CSRD. On parle de *gap analysis*. Au sein, d'un groupe, une stratégie particulière permettra de gagner du temps en uniformisant la démarche entre les différentes entités. Des réunions inter-groupes doivent donc être prévues.

### ADAPTER LES OUTILS DE COLLECTE ET DE GESTION DES DONNÉES

Les nouvelles normes de reporting mais aussi les exercices de gestion du risque financier nécessitent dorénavant un grand nombre de données extra-financières, même si la majorité des indicateurs des ESRS sont qualitatifs. De nombreuses données sont à utiliser des deux côtés de la double matérialité. Par exemple, les émissions de gaz à effet de serre des entreprises en portefeuille permettent de construire des stratégies d'allocations d'actifs intégrant le risque climatique et de calculer son scope 3 d'émissions à reporter dans l'ESRS E1. Pour ce calcul l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) recommande d'ailleurs de s'appuyer sur les méthodologies proposées par le [PCAF](#) ([Partnership for Carbon Accounting Financials](#)). L'activité d'assurance nécessite dans le cadre du scope 3 de prendre en compte les émissions financées et les émissions assurées.

La cinquième étape serait par conséquent la mise en place d'un système d'information conçu pour abriter toutes les données nécessaires, en évitant leurs dispersions dans de nombreux services de l'entreprise, pour les rendre accessibles à l'ensemble des parties prenantes des sujets de durabilité. La qualité et la fiabilité des données sont au cœur de cette étape, tout comme le choix du ou des fournisseurs de données ainsi que le choix des données disponibles en *open data* à intégrer.

Comme spécialistes de la donnée dans les structures d'assurance, les actuaires doivent jouer un rôle dans le contrôle des données et des processus de traitement et de gestion.

### EVALUER LA MATÉRIALITÉ : PIERRE ANGULAIRE DES TRAVAUX DE LA CSRD

Le paragraphe 28 de l'ESRS 1 stipule : « Une question de développement durable est "matérielle" lorsqu'elle répond aux critères définis pour l'importance relative de l'impact ... ou l'importance relative financière ... ou les deux. » Il n'y a donc pas à remplir l'ensemble des presque 1200 indicateurs de la norme. L'EFRAG dans sa [première réponse aux questions pratiques sur l'implémentation de la norme](#) précise qu'il n'y a pas de nombre minimal ou maximal d'indicateurs à répondre. La sixième étape consiste à parcourir la liste exhaustive des ESRS et d'identifier de manière rigoureuse lesquels sont matériels. Cette analyse de matérialité peut être effectuée, comme proposé dans le document [Application guidance on running climate change materiality assessment and using climate change scenarios in the ORSA](#) par : horizon de temps, gravité d'impact, probabilité. Cette analyse selon ses axes guidera le plan d'action en mettant en évidence les points prioritaires.

### ETABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

La septième étape est l'établissement de la feuille de route de réponses aux exigences de la norme. Cette feuille de route doit prendre en compte :

- // La priorisation des sujets de l'étape précédente ;
- // Le fait que des normes sectorielles ne sont pas encore publiées mais le seront bientôt ;
- // Les possibles mesures d'allègement prévues par la ou les premières années d'application de publication (cf. le chapitre 10 de la [norme](#) « Dispositions transitoires »).

## REPLISSAGE EFFECTIF DES ESRS

La huitième étape consiste au remplissage effectif des indicateurs des ESRS. Pour cela de nombreuses méthodologies et des cadres existants de *reporting* existent. Les guides méthodologiques de la [TNFD \(Taskforce on Nature-related Financial Disclosures\)](#), les guides du [PCAF](#) déjà mentionné plus haut, et les notes de l'[EFRAG](#) apportent de nombreuses réponses pratico-pratiques pour le calcul de nombreux indicateurs.

C'est une étape laborieuse et chronophage, qui pourra plus facilement être menée à bien si les étapes précédentes ont été effectuées.

## SE DOTER D'UN CONTRÔLE INTERNE DES PUBLICATIONS DE DURABILITÉ

Selon la directive, les **organes de gouvernance** sont les responsables de la conformité du *reporting* de durabilité sous CSRD.

Concernant la vérification et la validation des rapports, la transposition en loi française prévoit que les CAC et les OTI accrédités par le comité français d'accréditation (COFRAC) effectuent la vérification des informations de durabilité. Selon l'ACPR: « Dans un premier temps, un niveau d'assurance « modérée » est requis pour la vérification des informations. Un passage au niveau d'assurance « raisonnable » pourrait être requis à compter de fin 2028. » La neuvième

étape est ainsi la vérification de la conformité du rapport produit par les instances habilitées.

## EXPLOITER LA CSRD

L'ensemble des indicateurs de la CSRD en complément des indicateurs financiers classiques permettront de **constituer un grand tableau de bord de la santé financière et extra-financière de l'organisme d'assurance**. Les décisions stratégiques, dans lesquelles peuvent intervenir les actuaires (construction d'offres, définition de *business plan*, *politique d'investissement*), devront être prises en prenant en compte ce tableau de bord afin d'**assurer une gestion plus durable de l'activité**. La capacité pour l'entreprise de perdurer dans le temps se fera à travers une bonne vision du risque en double matérialité afin d'éviter les impacts des risques physiques, de transition, juridiques et de réputation.

## CONCLUSION

La directive européenne CSRD représente un changement significatif dans l'engagement en matière de durabilité pour de nombreuses entreprises. La CSRD dans un organisme d'assurance préconise une gouvernance intégrée, impliquant une collaboration étroite entre actuaires, gestionnaires de risques et spécialistes des informations extra-financières. **L'analyse cloisonnée cède la place à une approche globale, dans une vision du risque de double matérialité.** La collaboration entre le

Repères méthodologiques pour une implémentation réussie	
Étapes	Description
1. Dialogue entre les équipes (Direction, RSE, Actuariat, Risques, Conformité)	Acculturation des différentes approches de gestion des risques
2. Mise en place d'une fonction transverse	Garantir une vision en double matérialité de la situation de l'entreprise d'assurance
3. Montée en connaissances et compétences	Renforcement des compétences de la fonction "durabilité" et des parties prenantes impliquées
4. Synthèse des pratiques et données existantes	Consolidation de toutes les connaissances, pratiques et données disponibles
5. Mise en place d'un système d'information	Développement d'un système d'information pour stocker toutes les données nécessaires, après identification de l'ensemble des données nécessaires et des fournisseurs de données (internes et externes)
6. Identification des ESRS matériels	Analyse rigoureuse des ESRS pour identifier ceux qui sont matériels
7. Établissement de la feuille de route	Planification des actions à entreprendre pour répondre aux exigences de la CSRD
8. Remplissage des indicateurs des ESRS et des rapports	Collecte et saisie effective des données requises pour les indicateurs des ESRS
9. Vérification de la conformité du rapport	Analyse par les instances habilitées de la conformité du rapport

binôme actuaires/gestionnaires de risques et les responsables RSE devient un levier essentiel pour une gestion transparente et durable des activités de l'entreprise. Anticiper les impacts et évaluer les risques de manière globale en double matérialité permet aux entreprises d'évoluer de manière proactive, lucide et résiliente dans un monde VUCA (*Volatility, Uncertainty, Complexity and Ambiguity*).

Dans le but d'une constante amélioration de la gestion des risques financiers et de durabilité, les consultants de GALEA sont à votre disposition pour plus de précisions sur le contenu de cette note.

Nous nous mettons à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite de ce projet pour une mise en conformité avec les dernières recommandations réglementaires.

#### **POUR ALLER PLUS LOIN :**

- [Le reporting de durabilité CSRD : se préparer aux nouvelles obligations](#) de l'ACPR
- [Déployer les ESRS : Un outil de pilotage au service de la transition](#) Déployer les ESRS : Un outil de pilotage au service de la transition de l'Autorité des Normes Comptables
- [Transposition de la Directive CSRD](#) de la CNCC et de la H3C
- [Note relative à l'arrêté des comptes des organismes d'assurance pour l'exercice 2023](#) de la CNCC



<https://www.galea-associes.eu/>